



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....



Michel GARRY
Responsable services
techniques



Christine DUBOIS
élue 3è adjoint



Ils partent en 6è

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2006

PROJET MAIRIE : consultation des architectes

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la consultation qui a été faite pour le projet mairie : 22 dossiers envoyés - 13 réponses. Considérant qu'il a été retenu l'offre la plus avantageuse économiquement. Il est proposé de retenir Madame TALVARD Marie Annick de LAVAL.

Le Conseil Municipal délibère. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir avec Madame Marie Annick TALVARD, architecte, 10 rue de la Cale à LAVAL pour un montant de :

- tranche ferme : esquisse : 1 920 € HT et APS : 3 200 € HT.
- tranche conditionnelle: 9,01 %

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- CANTINE : révision tarif à compter du 1^{er} septembre 2006

Monsieur COQUELIN Jean-Claude, porte à la connaissance de ses collègues que les tarifs de cantine ne sont plus réglementés. La commission propose de porter à 3 € le prix du repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2006.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 3 € à la cantine à dater du 1^{er} septembre 2006.

- GARDERIE : révision des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2006

La commission des affaires scolaires, après avoir étudié les résultats de l'année précédente, souhaite relever les tarifs de 2% et d'ouvrir la garderie jusqu'à 18 heures 30.

Le Conseil municipal accepte ces propositions et fixe les tarifs de la garderie municipale à dater du 1^{er} septembre 2006 comme suit :

- | | |
|---------------|----------------------------|
| Matin ou soir | : 1,64 € au lieu de 1,61 € |
| Matin et soir | : 2,52 € au lieu de 2,47 € |

- SALLE DES LOISIRS : tarifs

La Commission des affaires scolaires, compte -tenu de la baisse des locations, propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

- ARGENT DE POCHE

Monsieur COQUELIN informe ses collègues que cette activité a été appréciée par les jeunes ainsi que par les personnes organisatrices. Un autre atelier est prévu pour juillet 2006.

AFFAIRES DIVERSES

- Enquête publique L.G.V.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que l'enquête se déroulera du 1^{er} juin au 17 juillet 2006 inclus et le secrétariat de mairie ne doit pas changer ses heures d'ouvertures au public pendant cette période. Il propose que Madame MAUNIT puisse effectuer la permanence complémentaire du 26 juin au 13 juillet 2006 inclus soit 14 heures complémentaires pour cette période. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- Courrier de Monsieur ORY Joseph

Il est donné lecture du courrier de Monsieur ORY Joseph, confirmant qu'il est vendeur des terrains classés au P.L.U. en réserve foncière (section A n° 987 - 918- et 1357 pour 4 ha 22a) au prix de 1,60 € le m² net vendeur, tous frais à la charge de la commune (frais d'acquisition, frais de bornage, clôtures...). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte d'acquérir ce terrain et autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente en mentionnant que l'acte pourra être établi en fin d'année 2006.

- Convention de prestation Informatique

Monsieur le Maire présente à ses collègues la nouvelle convention de prestation informatique pour l'année 2006 avec le CDG 53. Le montant s'élève à 699 €. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de prestation informatique avec le CDG 53 pour un montant de 699 €.

- Emprunt sous forme d'ouverture de crédit de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir pris de connaissance des conditions particulières et générales formant le contrat n° 80.060302 établi par la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire, décide :

Article 1 :

Pour financer un besoin ponctuel, mais non certain, de trésorerie, la commune de Louvigné contracte auprès de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire une ligne de crédit indexé, avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 160 000 €
- durée : 12 mois à compter du 25.06.2006
- Taux : T4M +0.17 %
- Taux à ce jour : 2,8003 % (T4M d'avril 2006 + marge, soit 2,6303 +0,17)
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : néant
- TEG : 2,8392 %

Article 2 :

Monsieur Jean-Bernard LE GALLIOT, Maire est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

- Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs -Pompiers d'Argentré

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Argentré sollicitant une subvention de 100 € pour le voyage à Babenhausen à l'occasion de l'inauguration de la leur nouvelle caserne.

Après délibération, le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents, vote la subvention de 100 € à l'amicale des Sapeurs - Pompiers d'Argentré.

- Lotissement Domaine de l'Etang : 2^{ème} tranche

Le plan du lotissement « la Bourdigale » (2^{ème} tranche route de l'étang) établi par la C I M est présenté au conseil municipal. Ce plan n'appelle pas d'observations particulières si ce n'est le dépassement du nombre de parcelles prévu initialement.

- EUROSKin

La commune a été informée par Monsieur le Préfet de la Mayenne que le gérant de la SARL EUROSKin a déposé un dossier de déclaration pour la création d'un dépôt de cuirs et de peaux bruts et de négoce sur la zone d'activité.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2006

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle la précédente réunion et demande à l'assemblée s'il y a candidature pour le poste de 3^{ème} adjoint.

Madame Christine DUBOIS est candidate et élue à l'unanimité des membres présents. Les fonctions au sein de LAVAL-AGGLO, précédemment assurées par le 3^{ème} adjoint lui sont confiées.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur Serge CRIBIER, donne quelques informations sur les dossiers en cours, à savoir :

- La consultation pour les travaux de voirie est attendue pour le 10 juillet 2006 et les travaux seront effectués avant la fin septembre 2006.
- La viabilisation 1ere phase du lotissement « Jardin des Capucines III » est terminée.
- La 2^{ème} phase des travaux de viabilisation du Domaine de l'Etang sera effectuée en partie semaine 28 et le revêtement après les congés annuels. La consultation pour l'éclairage public est faite et en cours d'examen pour conformité de l'offre.

- Il est rappelé que l'entretien des sentiers de randonnées pédestres sont à la charge de la commune. Le retard constaté en ce domaine est dû à l'entreprise chargée des travaux.

Convention de maîtrise d'œuvre avec la D.D.E. pour les travaux de voirie rue du Maine

Un devis d'un montant de 2 169, 25 € est présenté.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que le devis.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Achat de matériel 6^{ème} classe

Monsieur COQUELIN Jean-Claude donne le compte rendu de la réunion de la commission concernant l'achat de matériel pour l'ouverture de la 6^{ème} classe. La commission propose d'effectuer l'achat à LAVAL BUREAUTIQUE d'un montant de 2 600 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la proposition de la commission des affaires scolaires.

Travaux Ecole : 3^{ème} tranche : convention maîtrise d'œuvre D.D.E

Le devis présenté par la D.D.E. pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école 3^{ème} tranche est de 3 857,10 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que la convention à intervenir.

AFFAIRES DIVERSES

a) Mairie : projet

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de ce jour avec l'architecte Madame TALVARD, un nouveau rendez-vous est prévu le 13 juillet 2007.

b) LIGNE A GRANDE VITESSE (L.G.V.) BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'enquête publique va se dérouler du 1^{er} juin 2006 au 17 juillet 2006,

Considérant qu'il convient, à ce stade d'avancement du projet, de réaffirmer ses principales exigences portant sur les étapes ou les domaines cités ci-dessous,

Le Conseil Municipal de LOUVIGNE demande à la commission d'enquête de prendre en compte, dans l'avis qu'elle aura à remettre, les points suivants :

Phase d'études :

- Prise en compte des préjudices subis en cas d'opérations immobilières suspendues, mise aux normes différée en attente de connaître l'impact précis du tracé de la L.G.V.,

(cas de Monsieur CH. LEPECQ, la Saulaie, cessation d'activités, qui n'a pas à ce jour résolu le problème de la reprise ? de la vente ? de la location des terres ?)

Travaux préalables :

- Information de chaque propriétaire, par courrier, en préalable à toute intervention sur les terrains privés (sondages, bornage, relevés topo...) et protocole d'accord si des préjudices sont attendus.

Emprises :

- Négociation des compensations financières en cas de pertes de foncier et /ou du bâti, ou en cas d'atteintes au noyau de l'exploitation : des propriétés ou des exploitations constituant des unités économiques peuvent être définitivement séparées.
- Prise en charge financière par R.F.F
 - 1) de la totalité des opérations d'aménagement foncier qui s'avère nécessaire pour retrouver l'équilibre parcellaire
 - 2) des frais de dossiers induits par la mise en conformité du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
 - 3) des études spécifiques pour remise en cause des plans d'épandage, étude de sols, études d'impacts, générés par une modification des installations ou du parcellaire après aménagement foncier.
 - 4) Des préjudices subis par des entreprises agricoles ou artisanales pendant les travaux ou en raison des modifications de desserte ou pertes de terrains.
- Récupération intégrale de la zone 2Aue en bordure de la R.D. 57 (surface = 4 ha)
- Aménagement du carrefour RD 57 - RD 131, en partenariat avec le conseil général 53 et la mairie
- Possibilité d'acquisition de la propriété de Monsieur CRIBIER A . La Petite Fauverie.

Aménagement foncier :

- Récupération intégrale des surfaces perdues en concertation pendant le réaménagement foncier (commission spécifique intercommunale) : 1ha perdu = 1 ha récupéré
- Constitution de réserves foncières suffisantes pour permettre les échanges futurs
- Indemnisations des surfaces perdues définitivement (délaissés - effets de pointe - zones de dépôt en cours de travaux)
- Concentration des D.P.U (Droit à paiement unique) sur les hectares conservés ainsi que les quotas laitiers.

- Estimation des valeurs du foncier et du bâti par commission compétente et élargie (domaines, SAFER, chambre d'Agriculture, exploitants....) avec rédaction d'un protocole d'accord.
- Les franchissements devront offrir des gabarits compatibles avec l'équipement des machines des exploitations limitrophes de la L.G.V.
- Rétablissement des circuits pédestres (franchissement)

Travaux :

- Prise en compte des ruptures de réseaux (hydraulique, drainage.....)
- Bonne définition préalable de l'emprise nécessaire aux déplacements d'engins, au stockage de matériaux, aux voiries d'accès au chantier.
- Entretien régulier et remise en état des voiries non réservées exclusivement au chantier
- Reconfiguration paysagère (haies - ruisseaux...) en fin de travaux et plantations sur moellons remblais

Dessertes en gare de LAVAL :

- Réaménagement des fréquences T.G.V. en gare de LAVAL permettant de passer de 8 à 10 aller retour LAVAL PARIS MONTPARNASSE en semaine

Desserte supplémentaire :

- La liaison directe RENNES- ROISSY doit permettre un arrêt en gare de LAVAL .

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette délibération afin que l'avis du Conseil Municipal soit pris en compte par la commission d'enquête.

b) Tennis

Les membres du bureau de l'association tennis ont fait connaître leurs soucis pour assurer la pérennité de cette association. Une solution a été proposée afin de maintenir les activités jusqu'en mars 2007. Le bulletin municipal en diffusera le compte rendu.

ARTISANS COMMERÇANTS LOUVIGNE

Anjou Maine Céréales	Négoce Agricole ZA de la Chauvinière - Tél. 02 43 37 38 16
Mr Bouland Alain	Commissionnaire en Bestiaux 22, Résidence de l'Angelière - Tél. 02 43 37 35 90
Mr Boulon Olivier Mr Eustache Philippe	Vétérinaire Equin Les Arcis Tél. 02 43 37 37 37 Fax 02 43 37 84 40
Mr Boulvais Marcel	Service Industrie - Formation et Contrôle en Soudage Le Haut Sarigné Tél. 02 43 37 38 31 Fax 02 43 37 34 33
Mr Bouttier Bernard	Peinture - Décor - Vitrage - Ravalement 3, Place Saint-Martin Tél. 02 43 37 32 09 Fax 02 43 37 81 77
Mr Bréhin Bertrand	Air Nature ZA de la Chauvinière - Tél. 02 43 37 31 92
Mr. Clavier Damien	Taxi - Tél. : 06 14 52 25 17
Mme Deloffre Mélanie	Epicerie - Bar-Tabac - Journaux Place Saint Martin tél. : 02 43 37 8163
Euroskin	commerce en gros de cuir et peaux Tél 06 15 10 63 25
Mme Gerbouin Maryline	Salon de Coiffure Créa'Line 2, Place des Tisserands - tél 02 43 02 76 13
Jarry Frères (SARL)	Frigoriste 13, Logis du Pré de la Fontaine - Tél. 02 43 37 33 33
Jouault (SARL)	Auto-Bobo Route du Mans - Zone Artisanale -Tél. 02 43 37 82 81
SARL Legay Pascal	Electricité Générale Plomberie Chauffage 2Bis, résidence la Porte - Tél. 02 43 37 83 95
Oger Sandrine	Coiffeuse à domicile - Tél. : 06 88 03 23 99
Mr Reverdy Patrice	Restaurant "AU VIEUX PRESOIR" 10, rue du Maine - Tél. 02 43 37 30 84

Quelques rappels !!!!!!!!!

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué dans la nuit du mardi au mercredi chaque semaine, à l'occasion du mercredi 1^{er} novembre 2006 la collecte des déchets ménagers sera reportée au lendemain.

ESPACE- TRI

HORAIRES D'OUVERTURE en JUILLET et AOUT

LUNDI : de 17 h 30 à 18 h 45

SAMEDI : de 17 h 30 à 19 h

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés à la déchetterie d'Argentré ou de Bonchamp

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC :

LUNDI	: de 14 heures à 18 heures
MARDI	: de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI	: de 14 heures à 18 heures
JEUDI	: de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	: de 14 heures à 18 heures

AGENCE POSTALE : horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 15 h à 18 heures. A compter du 03/07/2006 le relevage de la boîte se fera à 16h30 du lundi au vendredi et 11h30 le samedi

LAVAL AGGLO tickets TUL

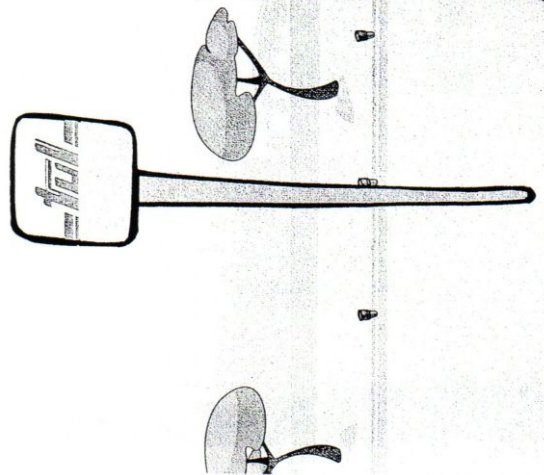
Le bar « Saint Martin » se tient à votre disposition pour la vente des carnets pour accéder au TUL.

Titres de transports

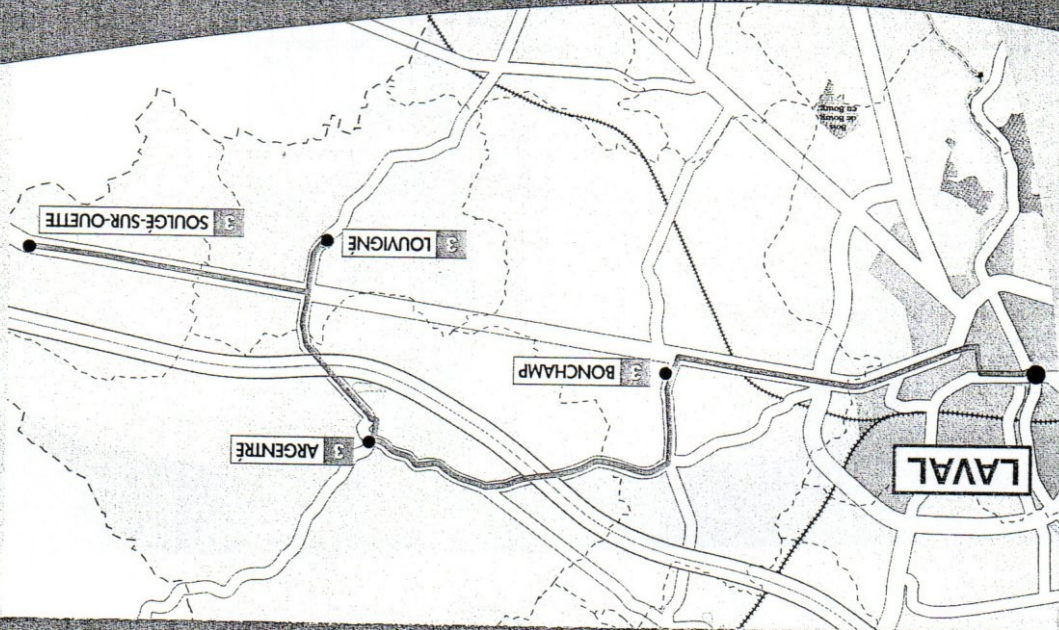
La tarification de l'ensemble de ces services est celle des TUL.

Achat de titres

- Vous pouvez acheter vos titres de transport :
- A bord du véhicule : titre unitaire.
 - A l'Espace Accueil : tous titres.
 - A la Gare Routière : carnet de 10 tickets.
 - Chez les dépositaires : carnet de 10 tickets.



Plan

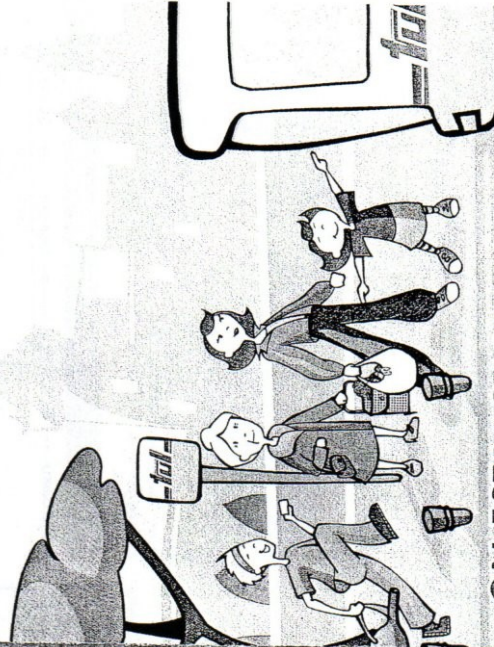


Ligne 3

Soulgé-sur-Ouette
Louvigné
Argentré

HORAIRES
2005/2006

www.tul-laval.com



ON EST VOISINS LES
UNS DES AUTRES



tul
Une affaire de bon sens !

à compter du 1^{er} septembre 2005

Renseignements

- L'Espace Accueil :

Espace Accueil TUL
Galerie Commerciale "Le Saint-Louis"
13, rue du Vieux Saint-Louis - 53000 Laval
(à proximité de la Gare TUL)
02 43 53 00 00
<http://www.tul-laval.com>

- La Gare Routière - 18, rue de Verdun - 53000 LAVAL
- Les points d'arrêt (poteaux et abribus) :
N° de lignes, plan de réseau, horaires de passage.

Le transport à la demande : Le Lutin

Les services à la demande
(couleur bleu dans les tableaux)
fonctionnent sur réservation préalable.



- Pour réserver, téléphonez au :

02 43 59 13 88 au plus tard la veille du déplacement, avant 18h pour les départs du matin et avant 11h pour les départs de l'après-midi (à partir de 13h).

- Horaires d'ouverture pour réserver :

- Du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/18h
- La tarification est identique à celle des TUL.

Horaires période scolaire

Soulgé-sur-Ouette → Louvigné → Argentré → Bonchamp → Laval	LM Mej.V	S.	LM Mej.V.S.	LMj.V	Me.S.	
SOLGÉ-SUR-QUETTE Point du jour	06.59	08.10	08.14	09.09	14.14	14.08
SOLGÉ-SUR-QUETTE Bourg	07.02	08.12	08.17	-	14.15	14.09
LOUVIGNÉ Eglise	07.09	-	08.24	09.10	13.10	14.15
ARGENTRÉ Gendarmerie	07.13	08.19	08.30	09.15	13.15	14.20
ARGENTRÉ Poste	07.15	08.21	08.32	09.19	13.20	14.24
ARGENTRÉ Le Plessis	-	08.22	08.33	09.20	13.22	14.25
ARGENTRÉ La Garie	07.16	08.24	08.34	-	14.25	14.20
BONCHAMP Poste	-	-	08.37	09.25	13.23	14.21
LAVAL Avenue Chanzy	07.25	08.28	08.40	-	14.23	-
LAVAL Lyc. Réaumur	07.26	08.29	08.42	13.29	-	14.27
LAVAL Lyc. H. Rousseau	07.28	08.31	08.43	13.31	-	14.29
LAVAL Gare routière	07.30	08.35	08.45	13.33	-	14.30
LAVAL Gare SNCF	07.38	08.40	08.50	09.40	13.40	14.35
				09.45	13.48	14.50

Laval → Bonchamp → Argentré → Louvigné → Soulgé/Ouette

LMMej.V	Me.S.	LMj.V	LMMej.V	LMMej.V.S.
07.27	12.10	12.10	16.45	17.50
07.22	12.20	12.20	16.53	18.35
-	12.26	12.26	16.59	18.40
-	12.28	12.28	17.01	18.08
07.35	12.32	12.32	17.15	18.10
-	12.37	12.37	17.20	18.50
07.42	12.40	12.40	17.23	18.22
07.45	12.42	12.42	17.25	18.24
-	12.45	12.45	17.30	18.55
-	12.50	12.50	17.35	18.26
-	12.52	12.52	17.37	18.29
-	12.50	12.50	17.35	19.00
-	12.52	12.52	17.37	19.05
-	12.52	12.52	17.37	19.06

Horaires petites vacances scolaires

Soulgé/Ouette	Louvigné	Argentré	Bonchamp	Soulgé/Ouette
LMMej.V	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.
SOLGÉ-SUR-QUETTE Point du jour	-	-	09.09	12.59
SOLGÉ-SUR-QUETTE Bourg	07.10	08.10	09.10	13.00
LOUVIGNÉ Eglise	07.15	08.15	09.15	13.05
ARGENTRÉ Gendarmerie	07.20	08.20	09.19	13.10
ARGENTRÉ Poste	07.22	08.22	09.20	13.11
BONCHAMP Poste	07.25	08.25	09.25	13.15
LAVAL Gare routière	07.40	08.40	09.40	13.30
LAVAL Gare SNCF	-	-	09.45	13.35

Laval → Bonchamp → Argentré → Louvigné → Soulgé/Ouette

	L.M.Mej.V.S.			
LAVAL Gare SNCF	07.35	12.05	17.25	18.35
LAVAL Gare routière	07.40	12.10	17.30	18.40
BONCHAMP Poste	07.55	12.25	17.45	18.50
ARGENTRÉ Poste	08.00	12.30	17.50	18.55
ARGENTRÉ Gendarmerie	08.01	12.31	17.51	18.56
LOUVIGNÉ Eglise	08.05	12.35	17.55	19.00
SOLGÉ-SUR-QUETTE Bourg	08.10	12.40	18.00	19.05
SOLGÉ-SUR-QUETTE Point du jour	08.11	12.41	18.01	19.06

Périodes vacances scolaires 2005/2006

Toussaint : du dimanche 23 octobre 2005 inclus au mercredi 2 novembre 2005 inclus
Noël : du dimanche 18 décembre 2005 inclus au lundi 2 janvier 2006 inclus.
Hiver : du dimanche 19 février 2006 inclus au dimanche 5 mars 2006 inclus.
Printemps : du dimanche 23 avril 2006 inclus au lundi 8 mai 2006 inclus.

Horaires petites vacances

Soulgé/Ouette	Louvigné	Argentré	Bonchamp	Soulgé/Ouette
LMMej.V	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.
SOLGÉ-SUR-QUETTE Point du jour	-	09.09	12.59	14.14
SOLGÉ-SUR-QUETTE Bourg	07.10	09.10	13.00	14.15
LOUVIGNÉ Eglise	07.15	09.15	13.05	14.20
ARGENTRÉ Gendarmerie	07.20	09.19	13.10	14.24
ARGENTRÉ Poste	07.22	09.20	13.11	14.25
BONCHAMP Poste	07.25	09.25	13.15	14.30
LAVAL Gare routière	07.40	09.40	13.30	14.45
LAVAL Gare SNCF	-	09.45	13.35	14.50

Laval → Bonchamp → Argentré → Louvigné → Soulgé/Ouette

LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.	LMMej.V.S.
LAVAL Gare SNCF	07.35	12.05	17.25	18.35
LAVAL Gare routière	07.40	12.10	17.30	18.40
BONCHAMP Poste	07.55	12.25	17.45	18.50
ARGENTRÉ Poste	08.00	12.30	17.50	18.55
ARGENTRÉ Gendarmerie	08.01	12.31	17.51	18.56
LOUVIGNÉ Eglise	08.05	12.35	17.55	19.00
SOLGÉ-SUR-QUETTE Bourg	08.10	12.40	18.00	19.05
SOLGÉ-SUR-QUETTE Point du jour	08.11	12.41	18.01	19.06

Période vacances scolaires - Été 2006

Du 5 juillet 2006 inclus au 3 septembre 2006 inclus.

CALENDRIER DES FETES 2006

AOÛT

29 : Club de l'Amitié : bal

SEPTEMBRE

16 : Comité d'Animation LOUVIGNE
soirée Choucroute

OCTOBRE

21 : « Classes 6 »

NOVEMBRE

4 et 5: Anciens d'Afrique du Nord
12 : A.C. et Club de l'Amitié

DECEMBRE

7 : Repas du Club de l'Amitié
16 : Animation de Noël

Faire du T E N N I S !

Pourquoi pas vous ?



Roland garros vient de se terminer, la coupe du monde de football a pris le relais dans les médias et malgré tous ces grands moments de la vie sportive internationale nous ne constatons pas pour cela une activité plus importante sur les courts de tennis ou sur les terrains de footballl .

Pourquoi la section tennis qui mettait en place chaque année un tournoi interne convivial permettant à chacun de rencontrer d'autres personnes a dû cesser cette organisation faute d'inscriptions et pourquoi vit-elle au ralenti ? .C'est la question que nous nous posons depuis 2 à 3 ans sans vraiment avoir de réponses .

Pour vous permettre de découvrir ce sport, nous vous proposons de le pratiquer gratuitement de juillet 2006 à avril 2007 sous certaines conditions d'organisation .

1°) Il vous faudra posséder un badge de réservation et une clé pour pénétrer sur le court .

Ces 2 éléments vous seront délivrés par Martine M a u n i t à la mairie, tous les jours de 15h à 18h sauf le samedi contre remise d'une caution de 20 € qui vous sera restituée si vous décidez de ne pas continuer la pratique du tennis .

Le badge (1 par famille) portera le nom et une photo d'un membre de la famille. Il devra être placé sur le tableau de réservation installé sur le court de tennis, et récupéré après avoir joué .

2°)les personnes qui possèdent plusieurs badges et plusieurs clés par famille depuis plusieurs années voudront bien les remettre à martine Maunit pour que la caution qui avait été demandée leur soit restituée et pour récupérer ainsi des badges qui serviront à d'autres familles.(1 badge coûte plus de 10 €)

3°) les personnes qui souhaiteraient découvrir le tennis et acquérir des bases indispensables pour pouvoir progresser et prendre du plaisir en tapant dans la balle peuvent contacter :

soit: Joël Trouillard qui était éducateur de tennis au club d' Argentré
adresse : 1 résidence la fontaine à Louvigné

soit : Michel Coutard président de la section tennis
adresse : rue du prieuré .

Les autres membres du bureau sont Brigitte Abivin, trésorière et Alain Dubois responsable de la distribution des cartes de membres et des badges .

Bonnes vacances à tous

Le bureau de la section tennis

✂.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.

Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM :

Prénom :

Adresse :

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.